

Sécuriser chaque lieu pour une société conviviale



-4,3%

Le budget consacré à la police a diminué de 4,3% entre 2014 et 2017

Notre diagnostic

À côté des « jobs, jobs, jobs » chers à l'ancien Premier Ministre, le Gouvernement fédéral a prétendu faire de la sécurité sa priorité numéro 1.

Pourtant, dès son installation le Gouvernement fédéral a procédé à des économies linéaires dans l'ensemble des départements. Les départements de la police et de la justice ont dû faire face à ces économies importantes malgré le contexte sécuritaire difficile et la menace terroriste avérée.

En 2014, année de la mise en place du Gouvernement fédéral, la police fédérale comptait encore 15.200 unités. Ce chiffre a baissé de 4,3% en 2017 (14.547). La chute la plus notable a lieu entre 2014 et 2015 avec 802 unités de moins. Il a fallu attendre 2017 pour observer la première hausse des effectifs (+377).

La politique de Jan Jambon tranche avec celle de son prédécesseur, Joëlle Milquet. En effet, pour faire face aux départs massifs qui avaient déjà été annoncés dans les années antérieures et afin de limiter le déficit structurel de 400 unités à recruter par année, l'ancienne ministre s'était engagée et avait obtenu depuis 2012 une augmentation structurelle du quota annuel de recrutement de 1.035 à 1.400 équivalents temps plein au bénéfice des zones de police et de la police fédérale. Aussi, de janvier 2012 à 2014, en trois années seulement, il y a eu une augmentation inédite des recrutements de 4.300 policiers, soit une moyenne de 1.400 policiers par an.



La Commissaire générale Catherine De Bolle avait déjà mis en garde, durant la commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les circonstances qui ont conduit aux attentats terroristes du 22 mars 2016, le Gouvernement fédéral. Elle pointait la difficulté pour la police fédérale d'exécuter l'ensemble de ses missions avec une telle pénurie d'effectifs.

Dans un sursaut de conscience après les attentats de Paris, le Gouvernement fédéral a pris des mesures one shot pour dégager des moyens au profit de la lutte contre le terrorisme (+ 200 mio € en janvier 2015, + 400 mio € en novembre 2015). Mais force est de constater que ces mesures bien insuffisantes ne furent qu'un rattrapage tardif et partiel des économies imposées en 2015 et non un réinvestissement budgétaire réel.

En outre, les orientations stratégiques prises par le Gouvernement fédéral en matière de sécurité posent sérieusement questions. Ainsi :

- ☞ Le Gouvernement fédéral a, en février 2016, annoncé la mise en place d'un plan d'action contre la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme dans la zone du canal dans l'agglomération bruxelloise, communément appelé « Plan canal ». Ce plan a pour objectif de vérifier si les citoyens qui sont domiciliés dans des adresses situées dans certaines communes de l'agglomération bruxelloise (Molenbeek, Schaerbeek, Saint-Gilles, Saint-Josse, Koekelberg, Anderlecht, Vilvorde et Laeken) y logent effectivement.

Selon ce plan, 39 millions d'euros auraient été investis sur l'enveloppe des 400 millions d'euros dans le cadre de la lutte contre le terrorisme afin d'engager 485 policiers supplémentaires en renforcement des zones de police locales : 140 à la police fédérale, 160 à la police judiciaire (PJF) et 180 à la réserve générale.

À l'issue de la législature, on peut affirmer que le bilan du « *Plan Canal* » est complètement raté. Environ dix mille personnes ont été radiées sur les cent mille habitations qui ont été contrôlées. Mais en réalité, le Ministre n'a fait que s'attribuer le travail que réalisent les communes depuis bien longtemps puisque les communes n'ont reçu que très peu ou pas d'aide venue dans le cadre du « *Plan Canal* ».

Malgré les efforts consentis entre les années 2012 et 2014, le Gouvernement fédéral a considérablement diminué les moyens humains des forces de l'ordre dans la capitale où il existe, actuellement, un sous-effectif qui varie entre 500 et 800 policiers au sein des zones locales.

- ↪ Une des décisions phares du Gouvernement fédéral sortant est la création d'une nouvelle Direction de la Sécurisation (DAB) au sein de la Direction générale de la police administrative de la police fédérale (DGA) en vue de rassembler, au sein d'une structure unique les différents corps et services de sécurité. Pour ce faire, il était prévu d'engager 1.600 membres du personnel pour sécuriser les organisations internationales, les bâtiments publics nationaux et internationaux, les infrastructures critiques, les sites nucléaires, les cours et tribunaux et l'aéroport de Bruxelles-National.

L'objectif était de libérer du personnel policier qui peut être affecté à d'autres missions.

On est malheureusement loin du compte. Sur les 1.600 engagements de prévus, seuls 183 aspirants (chiffre au mois de novembre 2018) sont entrés en formation pour six mois. La mise en place de la DAB se fait dans la douleur, sans aucun doute, en raison d'une absence totale d'organisation.

- ↪ Alors que la loi sur l'optimisation des services de police (soit l'adaptation de la réforme des polices) prévoyait de maintenir en place l'Office central de la lutte contre la délinquance économique et financière organisée (OCDEFO) - service de pointe en charge de la lutte contre la criminalité financière - celui-ci a été démantelé par le Gouvernement Michel. Il s'agit pourtant des meilleurs policiers d'Europe, qui nous permettaient d'avoir une efficacité élevée contre la criminalité financière (blanchiment d'argent des milieux terroristes, fraude, etc.).



Pour le cdH, l'orientation prise entre 2012 et 2014 était la bonne : il est essentiel d'y revenir. Les mesures prises à ce moment étaient en effet efficaces pour renforcer la sécurité de la population, loin des mesures cosmétiques qui ne donnent qu'un sentiment biaisé de sécurité.

Notre vision

La sécurité est un droit fondamental de chacun dans un État de droit démocratique. Elle est la première des libertés. Elle constitue donc une tâche essentielle des autorités, car elle permet d'exercer librement les autres droits et libertés fondamentaux. Les autorités doivent veiller à ce qu'un niveau de sécurité élevé règne dans notre société. Elles doivent augmenter l'efficacité et la modernité de la police, accroître la capacité et la disponibilité opérationnelle des services de police ainsi que la qualité de leurs prestations.



Pour atteindre ces objectifs, le cdH prône une police intégrée (police fédérale et zones de police) simplifiée, plus efficace et plus moderne pour un meilleur service au citoyen. Il faut adapter notre police aux nouveaux besoins sociétaux avec une organisation intégrée, éthique, durable et efficace, tournée vers la communauté.

Nos objectifs

1. **Renforcer la police fédérale et locale**
2. **Lutter efficacement contre le terrorisme et le radicalisme**
3. **Renforcer la politique belge en matière de cybersécurité et de lutte contre la cybercriminalité**
4. **Rendre notre société plus conviviale**

Mise en œuvre

1. Renforcer la police fédérale et locale

Le « Plan d'optimisation », entré en vigueur le 1er octobre 2014, contient une série d'objectifs ayant pour finalité essentielle une organisation simplifiée, optimisée et déconcentrée.

Durant la prochaine législature, il est essentiel de continuer le travail qui a été initié en 2014 : organisation par arrondissements provinciaux, fusions des services, diminutions des directions, renforcement de l'appui aux zones, simplification, augmentation de la capacité policière, nouveau management, nouvelle politique TIC. Et ce afin de dégager des effectifs de tâches qui ne leur incombent pas et de les affecter où les besoins sont les plus essentiels, de viser une plus grande efficacité dans l'action.

Il faudra, en outre, en étendre ces principes à la police locale. Ce sera en effet au tour de la police locale de se réformer. Ainsi, la police intégrée sera mieux armée pour lutter de manière ciblée contre les nouveaux phénomènes criminels tels que la lutte contre les mouvements radicaux violents, la lutte contre la

cybercriminalité, la lutte contre l'exploitation sexuelle d'autrui, la lutte contre les violences policières et la lutte contre les violences envers les personnes.



Pour le cdH, il est essentiel de revenir aux fondements de la loi sur l'optimisation pour la police fédérale et de l'étendre à la police locale.

Concrètement :

- ↪ Poursuivre la réforme d'optimisation de la police fédérale telle décidée en 2014.
- ↪ Augmenter la dotation fédérale aux zones de police et revoir la répartition des policiers (norme KUL) pour mieux correspondre à l'évolution de la population et des besoins ;
- ↪ Poursuivre le recrutement minimal de 1.400 policiers temps-plein par an avec une priorité pour la police de proximité
- ↪ Accélérer le recrutement de 1.600 effectifs temps-plein de la DAB (Direction de sécurisation).
- ↪ Reconstruire une police fédérale forte (OCDEFO, service de trafic d'œuvres d'art, la police judiciaire, la police technique et scientifique, FCCU), capable de lutter contre la grande criminalité et de coopérer au développement européen et international.
- ↪ Adopter un plan d'optimisation des polices locales et recentrer les tâches des policiers vers les tâches essentielles.
- ↪ Renforcer la proximité de la police locale par la multiplication de brigades cyclistes ;
- ↪ Renforcer la capacité opérationnelle spécialisée et la capacité d'appui à l'égard des zones de police.
- ↪ Renforcer les partenariats avec les autorités judiciaires via les nouvelles institutions créées (Justipol) et une nouvelle logique de collaboration au niveau déconcentré ; et développer, en concertation avec lesdites autorités, le management de la recherche en ce compris les processus de reporting et de monitoring.
- ↪ Renforcer les partenariats entre les zones de police et entre les zones de police et les zones de secours pour générer des économies d'échelle.
- ↪ Simplifier le statut du policier.
- ↪ Améliorer le processus de recrutement et la formation au profit de la police intégrée (rendre plus flexible la procédure de recrutement du personnel policier, adapter davantage les épreuves de sélection au profil de compétences recherchées, réduire la durée de la procédure de sélection à 3 mois au lieu de 9-12 mois).

- ☞ Mettre en place un plan stratégique visant à lutter efficacement contre les phénomènes de violence à l'égard des policiers (alourdissement des peines, enregistrement central des plaintes, formation aux réalités de terrain, etc.).
- ☞ Mettre sur pied une police de qualité respectueuse des droits et libertés fondamentaux de nos concitoyens ;
- ☞ Améliorer la gestion, la technologie et l'analyse de l'information au sein de la police fédérale.
- ☞ Digitaliser les procédures et généraliser les nouveaux outils technologiques pour renforcer les capacités policières sur le terrain.
- ☞ Déployer l'internationalisation et intensifier la coopération policière internationale.

2. Lutter efficacement contre le terrorisme et le radicalisme

Les travaux de la commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les circonstances qui ont conduit aux attentats terroristes du 22 mars concluent que l'exécution des attentats terroristes a pu être facilitée par des manquements systémiques de l'architecture de sécurité de la Belgique. Le risque zéro n'existe pas, mais un système plus performant permettra certainement de réduire ce risque au maximum.

Des défaillances ont été observées dans les trois grands piliers de l'appareil de sécurité intérieure de notre pays : la police, les services de renseignement et la justice. Malgré l'engagement personnel et les efforts accomplis par les membres de ces services publics pour protéger notre population, les insuffisances sont multiples : manque de capacités (budgets insuffisants, ressources humaines en nombre trop restreint), matériel obsolète (entre autres les logiciels de bases de données totalement désuets, nombreux et insuffisamment interconnectés), manque de proactivité, bases légales inadaptées, cloisonnement des services, rivalités ou manque de confiance entre personnes ou services...

Plus que tout, ce qui a manqué dans une lutte efficace contre le terrorisme c'est à la fois une autorité hiérarchique claire - tant au niveau du parquet que de la police fédérale ou des services de renseignement -, et la fluidité indispensable dans la gestion des informations (récolte, traitement, partage, réactivité).



Pour le cdH, il en fait aucun doute que la mise en œuvre des recommandations de la commission d'enquête « attentats » doit constituer le fil conducteur afin de lutter efficacement contre le terrorisme et le radicalisme.

Concrètement, nous proposons de :

- ↪ Investir dans les effectifs et les moyens d'action des services de renseignements et de police.
- ↪ Avoir une gestion des données policières et de renseignement beaucoup plus efficace et coordonnée.
- ↪ Mettre en place une Banque carrefour de la sécurité.
- ↪ Amener un changement de culture en matière de partage d'informations entre les services de sécurité.
- ↪ Améliorer l'approche administrative dans la lutte contre le terrorisme et le radicalisme :
 - ↪ En renforçant le pouvoir des autorités locales dans la lutte contre les troubles à l'ordre public, la criminalité de droit commun et la criminalité organisée ;
 - ↪ En créant un bureau national où les administrations locales peuvent s'adresser pour obtenir des informations de phénomènes et des réseaux criminels, comme aux Pays-Bas ;
 - ↪ En généralisant et en évaluant le travail effectué par les Cellules de sécurité intégrée locale.
- ↪ Renforcer la coopération internationale, principalement en intensifiant l'échange d'informations et en harmonisant la réglementation afin de faciliter les poursuites transfrontalières.
- ↪ Intensifier la coopération entre nos services de renseignement qui doivent mettre en commun, le plus possible, leurs ressources via une plateforme commune.
- ↪ Procéder à une évaluation le Plan radicalisme dans les prisons par la Direction Établissements Pénitentiaire et modifier la politique carcérale pour la rendre plus efficace et prévenir la récidive.
- ↪ Implémenter un recrutement diversifié au sein des services de sécurité.
- ↪ Demander à la Commission de suivi d'élaborer un rapport trimestriel évaluant le suivi des recommandations de la commission Attentats.
- ↪ Mettre en place à destination des victimes d'attentats ou de leur famille un guichet unique réel et une personne de référence qui les accompagnera tout au long du processus de l'indemnisation.
- ↪ Créer un fonds de garantie qui prenne en charge l'ensemble du dommage et soit subrogé dans les droits des victimes d'attentats ou de leur famille à l'égard des institutions de sécurité sociale et des assurances et débloque une somme forfaitaire dès l'attentat, sans condition, dans l'attente de l'indemnisation.
- ↪ Instaurer un régime subrogatoire d'indemnisation pour les victimes d'attentats avec une seule voie d'indemnisation : l'État.

- ↪ Prévoir une expertise unique qui soit opposable aux tiers et particulièrement aux assurances et organismes de sécurité sociale.
- ↪ Octroyer une pension de dédommagement aux personnes qui sont en incapacité permanente.
- ↪ Imposer l'usage des langues nationales pour tous les actes des établissements en charge du temporel des cultes reconnus.
- ↪ N'exonérer du précompte immobilier que les communautés culturelles et convictionnelles qui s'enregistreraient auprès des Régions, et non plus exonérer d'office toute communauté sans critère de contrôle comme actuellement.

3. Renforcer la politique belge en matière de cybersécurité et de lutte contre la cybercriminalité

Nous vivons dans un monde ultra connecté. Un monde dans lequel des individus, des entreprises, des États savent presque tout de nous, de nos comportements, de nos émotions, de nos relations, de nos entreprises, de nos gouvernements.

La Belgique constitue une cible privilégiée pour les espions et criminels qui utilisent notre pays non seulement pour y recueillir des informations sur des entreprises belges, mais aussi comme porte d'entrée pour accéder à des informations sensibles sur des institutions internationales basées en Belgique (OTAN, Commission européenne, Parlement européen, etc.).

Ce cyber-espionnage et cette cybercriminalité ont un coût pour notre économie. Au bas mot 3, 5 milliards d'euros par an, soit 1 % de notre PIB. Ces attaques menacent aussi parfois notre vie privée, nos intérêts et nos valeurs les plus fondamentales. Il n'est plus utile de rappeler le rôle néfaste d'internet en matière de terrorisme, d'intrusion dans notre quotidien, de harcèlement ou de racisme.

Considérant les dangers auxquels sont confrontés nos institutions, nos entreprises et nos citoyens, il est essentiel de prendre des mesures à la hauteur des enjeux.



Pour le cdH, ce qui existe aujourd'hui en matière de cybersécurisation des informations et des infrastructures critiques est insuffisant. Il est essentiel de mettre en œuvre une stratégie nationale de cybersécurité.

Concrètement, nous proposons de :

- ↪ Évaluer en permanence les menaces pour les infrastructures de l'information et de la communication.
- ↪ Fixer des procédures claires à appliquer en cas d'incident à grande échelle.

- ↪ Renforcer et améliorer les possibilités juridiques et techniques permettant de bloquer et neutraliser les sites et serveurs qui mènent des cyberattaques.
- ↪ Adapter le cadre légal pour répondre aux considérations de terrain, notamment concernant l'échange d'informations, la certification et l'homologation.
- ↪ Mettre les moyens techniques et humains nécessaires à la disposition de l'agence du Centre pour la cybersécurité en Belgique (CCB) pour assumer correctement ses missions.
- ↪ Renforcer les moyens d'enquête et de lutte contre la cybercriminalité, que ce soit au niveau des services de police, des services de renseignement ou au niveau du ministère public.
- ↪ Renforcer la Computer Crime Unit au sein de la direction centrale (FCCU) et des directions déconcentrées (RCCU) de la police judiciaire fédérale, le nombre de ses effectifs et leur spécialisation ainsi que la qualité et la modernité du matériel mis à la disposition de ces unités spécialisées.
- ↪ Sensibiliser et former la magistrature aux possibilités de recherche via internet ainsi que les différentes formes de cybercriminalité.
- ↪ Prévenir et sanctionner la haine, les fausses informations et les manipulations de l'opinion, et des processus électoraux.
- ↪ Prévoir un cadre ou une procédure de divulgation responsable pour les donneurs d'alerte dans le secteur numérique.
- ↪ Renforcer l'information et la sensibilisation des citoyens et des entreprises aux menaces existantes.
- ↪ Créer un coffre-fort numérique destiné à protéger les données personnelles de chaque citoyen et chaque entreprise.
- ↪ Conclure une convention internationale sur la cybersécurité. Les Nations Unies devraient se voir confier la mise en place d'une Convention sur la gouvernance et l'usage d'Internet, qui permettra de lutter contre la cybercriminalité.

4. **Rendre notre société plus conviviale**

Le respect de l'autre est une condition fondamentale à l'épanouissement personnel et est le fondement du vivre ensemble. Il est générateur d'un réel sentiment de sécurité.

La sécurité est, également, l'affaire de tous.



Pour le cdH, la sécurité des personnes et des biens doit faire l'objet d'une approche sur mesure selon les communes, les villes, les quartiers et les priorités doivent être définies en fonction des besoins.

Concrètement, nous proposons de :

- ↪ Développer des programmes de prévention au niveau local, notamment dans le cadre des plans stratégiques de sécurité et de prévention.
- ↪ Définir des plans d'urgence locaux sur base d'une gestion des risques (inondations, incendies, grand froid, canicule, tempête...) avec une réflexion de fond sur les investissements nécessaires et les adaptations au regard des changements climatiques (points d'eau, citernes individuelles, plantation d'arbres ...).
- ↪ Développer à côté de Be-Alert de nouvelles technologies d'alerte à la population.
- ↪ Repenser complètement le fonctionnement de l'agence 112, le nombre de centres, le rôle de l'administration, le type de besoins et de réponses adaptées, le type de migration et mettre sur pied un nouveau système compatible simple et moderne offrant rapidement toutes les fonctionnalités nécessaires.
- ↪ Maintenir le financement des 34 zones de secours et renforcer leur mise en place via notamment la pérennité de la dotation fédérale et faire le suivi des recommandations de la commission SIAMU.
- ↪ Assurer la moitié du financement des zones de secours par l'Autorité fédérale, comme la loi relative à la sécurité civile le prévoit dans ses principes.
- ↪ Renforcer la formation des pompiers et l'adapter aux réalités du terrain.
- ↪ Revoir la réforme de la protection civile en tenant compte des besoins de Bruxelles et en assurant à l'entière des Wallons une action aussi rapide d'un bout à l'autre de la Wallonie.
- ↪ Mettre sur pied à Bruxelles un service de soutien aux communes comprenant une centrale d'achat commune pour les communes et les zones de police qui le souhaitent, avec des possibilités de marchés publics conjoints, un service de conseils technique et logistique pour assister les communes et les zones dans l'élaboration des cahiers des charges, un service administratif de soutien aux formalités administratives des communes, une cellule de recherche des subsides européens et intra belges au service des communes.
- ↪ Étendre la loi caméras aux nouvelles évolutions technologiques et prévoir la possibilité pour les pompiers d'utiliser des caméras en intervention.

- ☞ Mettre en place un plan de lutte contre les violences conjugales, sexistes et familiales (violences psychologiques, physiques, sexuelles, liées à l'honneur, mariages forcés, mutilations génitales féminines) articulé sur les initiatives régionales, et en faire une priorité. Organiser pour cela des campagnes d'information et de sensibilisation, coordonner l'action des acteurs locaux (police, travailleurs sociaux, médecins...), améliorer l'accueil des victimes en prévoyant un encadrement adapté pour celles qui souhaitent quitter leur domicile et l'enregistrement systématique des données relatives aux faits de violences conjugales, les faire suivre de plaintes.
- ☞ Créer un « portail de signalement » en ligne, accessible par ordinateur, tablette ou smartphone, au sein même de la police, 24 heures sur 24, sept jours sur sept, comme il en existe un désormais en France, non seulement pour porter plainte, mais aussi tout simplement pour s'informer et demander conseil.
- ☞ Organiser des séances de prévention des vols à domicile par quartier.
- ☞ Promouvoir la collaboration entre les services de sécurité des transports en commun et la police locale.
- ☞ Confier un pouvoir de sanction aux agents de prévention et de sécurité.